

Master 1 DROIT

Examens du 2nd semestre 2018/2019

Session 1 Avril 2019

Ingénierie des relations individuelles de travail

Mélanie SCHMITT

Sujet

Répondez aux questions suivantes de manière structurée et argumentée :

Question n° 1 : L'obligation de sécurité à la charge de l'employeur est-elle une obligation de résultat ou une obligation de moyens ?

Question n° 2 : Distinguez les concepts de harcèlement moral et de discrimination.

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun